Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Acetylene Code du produit : X1930, X3087

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119457406-36-0001, 01-2119457406-36-0002

Synonymes : Ethyne No.-CAS : 74-86-2

No.-CE : 200-816-9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit chimique de base., Matière première utilisée dans

l'industrie chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Gaz inflammables, Catégorie 1A H220: Gaz extrêmement inflammable.

Gaz chimiquement instable, Catégorie A H230: Peut exploser même en l'absence d'air.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Gaz sous pression, Gaz dissous H280: Contient un gaz sous pression; peut explo-

ser sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H230 Peut exploser même en l'absence d'air.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous

l'effet de la chaleur.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

Intervention:

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne

peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Stockage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans

un endroit bien ventilé.

**Elimination:** 

Aucune phrase de précaution.

#### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène.

Une exposition à des gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures par le froid aux yeux et/ou à la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Ce produit est transporté sous pression.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce matériau peut être un accumulateur statique.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

#### **Composants**

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
acétylène	74-86-2	<= 100
	200-816-9	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

En cas de contact avec la

peau

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus

proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus

proche pour un traitement additionnel.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Traiter selon les symptômes.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023 4.2

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Arrêter l'alimentation. Si cela n'est pas possible, laisser le feu se consumer si cela ne présente aucun risque pour les envi-

rons.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Un feu déclaré sur les citernes peut conduire à une explosion à la suite de la vaporisation brutale d'un liquide en ébullition

(BLEVE).

Les contenus sont maintenus sous pression et peuvent explo-

ser au contact de la chaleur ou d'une flamme.

A mesure que les vapeurs deviennent moins denses que l'air, elles peuvent atteindre des sources d'ignition au niveau du sol

ou à des niveaux plus élevés.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau. Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles 6.1.1 Pour les non-secouristes:

> Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023 4.2

> Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Laisser évaporer.

> Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard. Sinon traiter comme pour un déversement limité.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Formation possible de mélange vapeur-air explosif., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

> A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Limiter la vitesse de circulation dans les conduites durant le pompage pour éviter la production de décharges électrostatiques (<= 1 m/sec jusqu'à ce que le tuyau de remplissage soit immergé à une profondeur correspondant à deux fois son diamètre, puis <= 7 m/sec). Éviter les éclaboussures durant le remplissage. NE PAS UTILISER d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manutention.

Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environne-

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement

des vapeurs.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Aluminium, Cuivre

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Information supplémentaire: Ces substances libèrent des gaz ou vapeurs qui n'ont en eux-mêmes aucun effet physiologique mais peuvent diminuer le taux d'oxygène dans l'air. Lorsque le taux d'oxygène descend en dessous de 17-18 % (vol/vol) le manque d'oxygène provoque des suffocations qu'aucun symptôme préalable n'annonce.

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	présentée	valuation d'exposition de l'environnement à la s e, par conséquent l'établissement de valeurs d'e nécessaire.	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Purger le système avant de roder l'équipement ou d'effectuer des opérations de maintenance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les liquides et les

gaz, ainsi qu'un masque de protection avec une menton-

nière.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes

pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Caoutchouc néoprénique. En cas de contact possible ou éventuel avec des produits sous forme liquide, les gants doivent être isolés thermiquement pour empêcher les brûlures par le froid. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0.35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement

propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une

soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains

crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du : Gants/Gantelets chimiques et cryogéniques, bottes et tablier.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

corps Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 °C (149 °F)] répon-

dant à la norme EN14387.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz.

Couleur : incolore

Odeur : Non applicable

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : -84,7 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite : 99 %(V)

d'inflammabilité supé-

rieure

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

> Limite d'explosivité, infé- : 1,5 %(V) rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

305 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 1,200 mg/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

(basé sur le(s) alcool(s))

(15 °C)

Description: soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,37

Pression de vapeur 44,000 mbar (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Densité de vapeur relative 0,9

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

**Explosifs** donnée non disponible

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Conductivité Donnée non disponible

Donnée non disponible Tension superficielle

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Thermiquement instable.

#### 10.2 Stabilité chimique

Thermiquement instable.

Polymérise avec risque d'incendie et d'explosion.

Réagit violemment avec les agents oxydants forts.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans une atmosphère d'acétylène, le fluorure ou le chlorure

sous l'influence de la lumière naturelle, forme des composés métalliques explosifs très sensibles avec l'argent, le mercure

et le cuivre.

Thermiquement instable.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Cuivre

Argent, mercure, composés halogénés.

Aluminium

Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation est la voie principale d'exposition, bien qu'une absorption puisse se produire par un contact avec la peau ou

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### **Composants:**

acétylène:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle): > 150000 mg/m3

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Composants:**

#### acétylène:

Remarques : Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pres-

sion peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

#### acétylène:

Remarques : Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pres-

sion peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Composants:**

#### acétylène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

acétylène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Méthode non standard acceptable.

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
acétylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

acétylène:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### **Composants:**

acétylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se

produire subitement à cause du manque d'oxygène.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Composants:**

acétylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### acétylène:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

**Composants:** 

acétylène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

acétylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson (eau douce)): 545 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia (Daphnie)): 242 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Algues vertes): 57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

acétylène:

Biodégradabilité : Biodégradation: 50 %

Durée d'exposition: 3 d

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

acétylène:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

acétylène:

Mobilité : Remarques: Du fait de leur extrême volatilité, le seul compar-

timent environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux

se retrouveront est l'air.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Composants:**

acétylène:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

#### **Composants:**

acétylène:

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est impro-

bable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Emballages contaminés : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 1001 RID : 1001 IMDG : 1001

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACÉTYLÈNE DISSOUS

RID : ACETYLÈNE DISSOUS

IMDG : ACETYLENE, DISSOLVED

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 4F Numéro d'identification du : 239

danger

Étiquettes : 2.1

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 4F Numéro d'identification du : 239

danger

Étiquettes : 2.1

**IMDG** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

: NST 3302 autres gaz naturels

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### Acetylene

Date de révision: Numéro de la FDS: Version Date de dernière parution: 06.03.2023

17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023 4.2

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environnenon

ment

**IMDG** 

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-Remarques

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Non applicable Type de bateau : Non applicable Nom du produit : Non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement 19 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Acétylène

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TSCA** Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : - IndustrielUtilisation de produit intermédiaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Acetylene**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 26.08.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 17.08.2023 800001006002

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000010081		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit		
Gaz/gaz liquéfié		
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
ation		
diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
nnelles affectant l'exposition		
de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail.  Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures.  Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.  Utiliser dans des systèmes confinés.  Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer.  Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la formation d'une atmosphère explosive.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Utiliser des équipements et des systèmes de protection approuvés pour les substances inflammables.
Limiter la vitesse d'écoulement lors du pompage pour éviter la création d'une décharge électrostatique.
Mise à la terre/Liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser des outils antidéflagrants.
Se conformer aux réglementations européennes/nationales en vigueur.
Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour des conseils supplémentaires.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Non applicable.		
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Non applicable.	-	
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Non applicable.		
Conditions et mesures tech	nniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets		
Non applicable.		
Conditions et mesures tech	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	
Non applicable.		
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Non applicable.		
	tives aux stations d'épuration municipa	les
Non applicable.		
	tives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination		
Non applicable.		
	tives à la valorisation externe des déch	ets
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion de risques.	s risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Acetylene**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 26.08.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 17.08.2023 800001006002

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Acetylene**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 26.08.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 17.08.2023 800001006002

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000010082		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	- IndustrielUtilisation de produit intermédiaire	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Gaz/gaz liquéfié		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail.  Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures.  Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.  Utiliser dans des systèmes confinés.  Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **Acetylene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 17.08.2023 800001006002 Date d'impression 26.08.2023

Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la formation d'une atmosphère explosive.

Utiliser des équipements et des systèmes de protection approuvés pour les substances inflammables.

Limiter la vitesse d'écoulement lors du pompage pour éviter la création d'une décharge électrostatique.

Mise à la terre/Liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser des outils antidéflagrants.

Se conformer aux réglementations européennes/nationales en vigueur.

Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour des conseils supplémentaires.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement		
Non applicable.				
Fréquence et durée d'utilisation				
Non applicable.				
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues		
Non applicable.				
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement		
Non applicable.				
	nniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter		
les rejets		T		
Non applicable.				
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.				
Non applicable.				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site				
Non applicable.				
	tives aux stations d'épuration municipa	les		
Non applicable.				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				
élimination				
Non applicable.				
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets				
	tives a la valorisation externe des deche	ets		
Non applicable.				

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION			
Section 3.1 - Santé				
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des				
risques.				

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **Acetylene**

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 26.08.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 17.08.2023 800001006002

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	